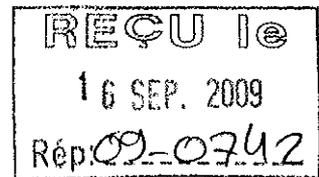




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

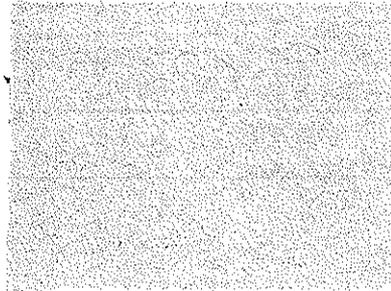
Ministère de la Santé et des sports



Le Directeur du cabinet

CAB 3 - RLJ/FR - Mc. A. 09-12457 / D. 09.7983

Paris, le 11 SEP. 2009



Monsieur le contrôleur général,

En complément de la réponse qui vous a été envoyée le 7 avril dernier, comme suite à la transmission du rapport de la visite que vous avez effectuée les 2 et 3 décembre 2008 à la maison d'arrêt de Limoges, vous avez souhaité être tenu informé des résultats du travail de réflexion mené par l'unité de consultation et de soins ambulatoires (UCSA) de cet établissement sur la prise en charge des patients souffrant de diabète.

L'équipe de l'UCSA s'est attachée à définir la conduite à tenir face à un patient diabétique insulino-dépendant et a élaboré un schéma de prise en charge.

Cette procédure a été approuvée par le directeur de la maison d'arrêt et présentée à la commission régionale santé/justice qui s'est réunie en juin dernier en présence des autorités sanitaires régionales et de la direction interrégionale des services pénitentiaires.

Vous en trouverez les dispositions en annexe jointe. Elles permettent de souligner les évolutions apportées localement pour une meilleure prise en compte de cette maladie.

Je vous prie d'agréer, monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées.


Georges-François LECLERC

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Prise en charge des diabétiques insulino-dépendants

- ◇ Visite infirmière
- ◇ Visite médicale
- ◇ Date de début du diabète
- ◇ Date de début du traitement par insuline
- ◇ Suivi extérieur médecin (oui - non)
- ◇ Cahier de surveillance de glycémie

↳ Le détenu a-t-il l'habitude de gérer seul son insuline à l'extérieur ?

↳ Son diabète est-il équilibré ?

↳ Le détenu paraît-il apte à gérer son matériel en cellule ?

Si oui :

- certificat médical précisant la liste du matériel
- contrôle des aiguilles usées par l'infirmière

Si non :

- suivi quotidien à l'U.C.S.A.

Dr Sophie MARTIN-DUPONT
Praticien hospitalier
Médecin responsable UCSA